

La bonne qualité de l'eau se ressent ...dans nos assiettes !

Une concentration excessive de certaines bactéries dans l'eau est nocive pour les coquillages (huîtres, moules...), et peut être dangereuse pour la santé humaine si ces coquillages sont consommés.

Quand certains seuils de pollution sont atteints, les coquillages sont donc interdits à la vente, ce qui impacte l'activité des douze exploitations conchylicoles du bassin versant employant 185 salariés.

Quelques chiffres

Sur le territoire du bassin versant, sont produites chaque année 2100 tonnes d'huîtres creuses, 450 tonnes de moules, 70 tonnes d'huîtres plates, 20 tonnes de coques. A cela s'ajoutent une production innovante d'ormeaux (5 tonnes par an), et une importante pratique de la pêche à pied tout au long de l'année.

Recette

Parmi les nombreuses manières de consommer les huîtres, voici une recette originale recommandée par les ostréiculteurs des Abers :

Huîtres chaudes gratinées aux épinards

Ingrédients : 16 huîtres, 500 gr d'épinards, 1 oignon, 1 gousse d'ail, 30 g de beurre, 4 c. à soupe de crème fraîche, pecorino, 1 pincée de noix de muscade râpée, sel fin, poivre.

- 1 - Faire fondre l'oignon et l'ail hâché dans le beurre.
- 2 - Ajoutez les épinards. Salez, poivrez. Relevez avec la noix de muscade.
- 3 - Préchauffer le four à 250°C (thermostat 8), beurrez 4 ramequins et tapissez-en le fond avec les épinards.
- 4 - Ouvrez les huîtres, répartissez-les sur les épinards et mouillez avec leur eau.
- 5 - Mélangez la crème fraîche avec le pecorino, une pincée de sel et de poivre.
- 6 - Versez le tout dans les ramequins. Faites gratiner au four, à mi-hauteur pendant quelques minutes.
- 7 - Servez aussitôt.



L'actualité du Bassin Versant de l'Aber Benoît et de l'aval de l'Aber Wrach

Programme 2009/2013 : quelques échos d'un début de bilan encourageant

Des résultats encourageants

Sur les nitrates, sous l'effet conjugué de l'ensemble des efforts, on constate une baisse des concentrations, (effet du traitement et de la valorisation des lisiers).

Sur la qualité bactériologique, qui est l'objectif central de la démarche de la CCPA et du Bassin Versant, les courbes sont plus longues à inverser. Pourtant sur cette question, les actions sont nombreuses :

• Des moyens renforcés sur l'amélioration de l'assainissement

- Certaines collectivités ont engagé des travaux importants sur les **stations d'épurations** : Plouvien, Lannilis, Kersaint-Plabennec...

- Pour l'**amélioration des assainissements** des particuliers, la CCPA bénéficie d'un accroissement des aides financières qui va permettre d'augmenter notamment la réhabilitation des assainissements polluants, la surveillance de la qualité de l'eau.

• Vers une meilleure connaissance de l'origine des bactéries

Comme proposé par la profession agricole, la CCPA a mis en place avec l'IDHESA à Brest un **protocole d'analyse** qui permet de rechercher les origines des bactéries retrouvées dans les eaux du territoire. Malgré de bonnes pratiques, les résultats des prélèvements laissent percevoir des problèmes localisés.

• Des efforts pour densifier les haies et les talus

- **Un constat brutal** : le bocage a reculé de 58% en 60 ans sur notre territoire. Cet état des lieux va permettre de savoir si la tendance se maintient ou commence à s'infléchir.

- **des réalisations** : en 3 ans, près de 15 km de talus ont été réalisés sur l'ensemble de la CCPA. Ils sont concentrés sur des zones prioritaires qui ont été identifiées dans le dispositif de suivi des ruisseaux mis en place par le Bassin Versant.

- **des perspectives** : le bocage existant a un potentiel annuel de 3 800 tonnes de bois vert. La mise en place d'une filière organisée permettrait de valoriser tout le bois. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

Encore quelques pas pour passer de la protection du milieu naturel à une activité économique durable.

L'évaluation en cours laisse apparaître une forte implication des élus, professionnels et associations dans le comité de pilotage. Elle fait aussi regretter une faible sensibilisation du grand public à l'action menée et aux résultats obtenus. ■

Qualité de l'eau

Bassin versant de l'Aber Benoît et aval de l'Aber Wrach

Agir ensemble pour les Abers

Contrairement à la plupart des sources d'énergie ou des matières premières, l'eau n'a pas de substitut. Indispensable à chacun de nous au quotidien, on ne peut pas la remplacer, ce qui la rend d'autant plus précieuse.

L'eau est une ressource naturelle unique

En effet, une fois dégradée, elle se nettoie naturellement au cours d'un cycle, par dilution ou sédimentation des polluants. Cependant, ce processus naturel prend du temps, et devient très difficile si la concentration en éléments polluants est importante.

Aujourd'hui, les sources de pollution de l'eau sont multiples

Assainissement dysfonctionnant, pressions liées au tourisme, à la plaisance, aux rejets des stations d'épuration, à certaines pratiques agricoles, au désherbage chimique par les particuliers...

Pourtant, une bonne qualité des eaux est indispensable au bon état des écosystèmes et à la pérennité de nom-

breuses activités économiques, notamment l'ostréiculture et le tourisme.

À ce titre, nous avons tous un intérêt et une responsabilité dans la préservation et l'amélioration de cette ressource

Ces pages rappellent les efforts engagés collectivement et proposent donc à l'attention des citoyens quelques gestes simples, que l'on pourra qualifier de "bonnes pratiques" vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques.

Chacun peut contribuer à la démarche globale portée par la Communauté de Communes du Pays des Abers pour la qualité de l'eau, qui mobilise l'ensemble des acteurs et décideurs du territoire du bassin versant. ■



Quelques bonnes raisons de participer à l'effort commun

En 2012, le Finistère a accueilli 400 000 visiteurs par jour au plus fort de la saison touristique. Une part non négligeable de ces touristes passe par le Pays des Abers et son littoral.

Ce chiffre traduit donc une attractivité et un potentiel économique à l'échelle régionale, qui sont aussi un enjeu pour le Pays des Abers. Ainsi, les résidences secondaires représentent environ 12 % du parc de logements de la Communauté de communes. Par ailleurs, cette dernière propose plus de 600 emplacements de camping et autant de chambres d'hôtel et chez l'habitant.

L'augmentation de la population estivale se concentre sur le littoral. Si le poids économique du tourisme n'est plus à démontrer, l'enjeu de la préservation du cadre naturel est d'autant plus fort que le tourisme est axé vers les activités nature (randonnée, activités nautiques...). Dans ce contexte, les efforts des collectivités et de tous les habitants et estivants en faveur de la préservation des milieux et de la qualité de l'eau prennent tout leur sens. Economie touristique, loisirs, patrimoine naturel et protection de la ressource en eau se rejoignent donc au quotidien dans la vie de chacun. ■

Comme pour chaque Breton, on peut estimer la consommation d'eau domestique des habitants du Pays des Abers à environ 120 litres par jour et par personne.

Après usage, une partie de cette eau domestique est chargée de détergents, graisses, débris organiques... Elle doit alors être traitée grâce à un assainissement collectif ou individuel en bon état, qui évite le déversement des eaux usées directement dans le milieu naturel.

Chez nous comme à l'échelle de la Bretagne, l'attention se porte aussi sur les actions visant la réduction des concentrations en nitrates. Et depuis quelques années, on commence à observer une baisse générale de ces concentrations dans les cours d'eau, sous l'action conjuguée des pouvoirs publics et de la profession agricole.

Sur l'ensemble du Finistère, outre la qualité chimique, l'attention est aussi portée sur la qualité biologique des eaux.

Une vingtaine de points de mesure est suivie régulièrement et les actions en faveur de la qualité de l'eau commencent à porter leurs fruits. Ainsi, indicateur intéressant, la loutre d'Europe en voie d'extinction commence à repeupler les berges de certains cours d'eau finistériens.

Dans le Pays des Abers, à l'ensemble de ces préoccupations s'ajoutent des actions visant à l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau.

Ainsi, une soixantaine de points de suivi a été mise en place sur le territoire du bassin versant des Abers. Ce suivi, tout à fait spécifique à la volonté des élus, socio-professionnels et associations du territoire du bassin versant, est d'autant plus important qu'une bonne qualité sanitaire de l'eau est indispensable pour la conchyliculture, la baignade...

Ces quelques lignes montrent à quel point, dans le Pays des Abers, la qualité de l'eau est un enjeu à la fois environnemental et économique, une préoccupation partagée par les populations du littoral et de l'intérieur.

Que dit la législation ?

L'article L216-6 du Code de l'environnement stipule que "Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement

ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune (...) est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

De nombreux acteurs s'engagent pour la qualité de l'eau. Et vous ?



Karine Boucher, technicienne au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCPA



"La gestion du SPANC est une compétence de la CCPA. Le SPANC a pour mission le suivi et le diagnostic de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes, le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves et à réhabiliter".

Contact à la CCPA: 02 98 37 66 00

Vigilance sur les terrains de camping-caravaning

Le SPANC a réalisé, en 2010, des diagnostics d'assainissements sur 165 terrains de camping privés, équipés d'un compteur d'eau. Près de 60 % des installations étaient classées polluantes, la majorité étant en effet équipée uniquement d'un puits perdu.

Pour limiter la pollution de l'eau, quelques conseils simples peuvent être retenus

- Sur les terrains constructibles, un assainissement non collectif peut être réalisé dans le cadre réglementaire (étude de sol, conception, réalisation)
- Sur les terrains non constructibles, la pose d'une fosse étanche pour stocker les eaux usées est recommandée ; l'entretien par un vidangeur professionnel est indispensable. À noter qu'une demande de dérogation auprès du maire doit être réalisée avant d'effectuer des travaux.

Quelques rappels pour l'assainissement individuel

Dans le cas d'un assainissement hors normes (fosse sceptique et puits perdu)

- Ne pas faire un trou dans la terre pour infiltrer les eaux usées
- Ne pas utiliser une fosse non étanche
- Faire vidanger les fosses étanches par un vidangeur agréé dès que nécessaire ; la fosse doit être vidée quand les boues arrivent à 50% du volume de la fosse
- Nettoyer le bac dégraisseur 2 à 4 fois par an
- Ne pas mettre une pompe de refoulement dans le puits perdu
- Ne pas réaliser un nouveau puits perdu ou rénover le puits perdu existant
- Ne pas évacuer les eaux usées dans le milieu naturel

Dans le cas d'un assainissement aux normes (fosse toutes eaux et épandage)

- Ne pas circuler sur la zone d'épandage
- Ne pas faire de plantation à moins de 3 m de la zone d'épandage
- Ne pas faire de constructions sur la fosse (extension)
- Garder les regards de visite de tous les ouvrages accessibles
- Nettoyer le bac dégraisseur 2 à 4 fois par an
- Nettoyer le préfiltre de la fosse (bac chargé de pouzzolane) une fois par an
- Si présence d'une pompe de relevage, la nettoyer une fois par an
- Surveiller le niveau des boues dans la fosse ; la fosse doit être vidée quand les boues arrivent à 50% du volume de la fosse.

Pour réduire votre consommation d'eau :

Même s'il suffit d'ouvrir le robinet pour la faire couler, l'eau potable est une ressource qui se raréfie et qu'il est indispensable de préserver. Pour cela, on peut :

- équiper les robinets de réducteurs de débit, qui permettent de réduire la consommation d'eau de 15 l/mn à 5 l/mn (en fonction des modèles)
- préférer prendre une douche plutôt qu'un bain, ce qui permet d'économiser environ 130 litres d'eau (potable!)
- installer un système de récupération des eaux de pluie, pour bénéficier d'une ressource gratuite et renouvelable pour arroser, laver la voiture...

